

## *Point d'information* sur le traitement des dossiers catastrophes naturelles

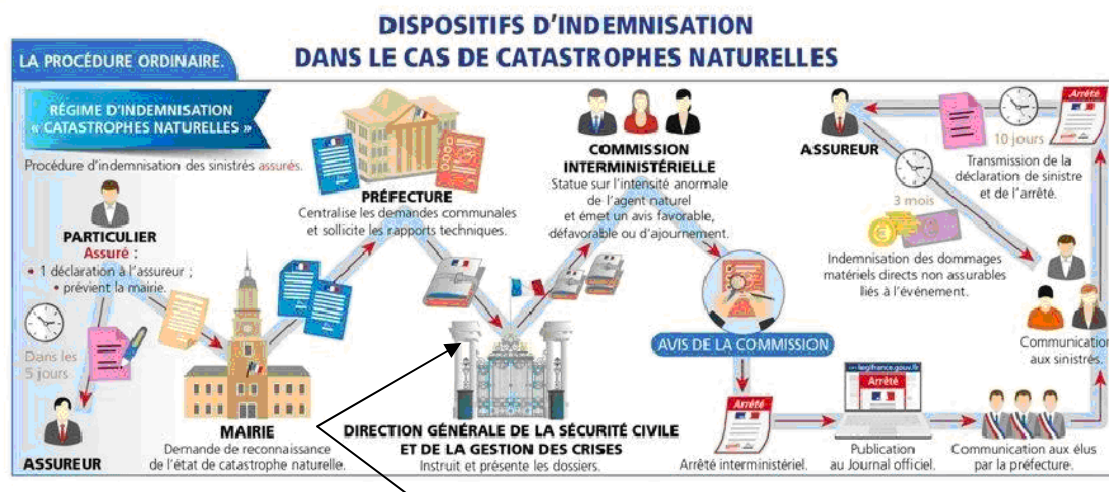
Le département de Seine et Marne a subi depuis le 25 mai et jusqu'au 12 juin dernier de nombreux épisodes d'orages localisés. Ces pluies abondantes ont entraîné des inondations par ruissellement ou débordement de certains cours d'eau.

A ce stade, près de 80 communes ont été impactées et ont déposé 150 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (une commune ayant pu subir plusieurs épisodes et plusieurs aléas).

La procédure actuelle de demande de reconnaissance passe par la constitution d'un dossier complété par un rapport des services de Météo France ou du service de prévention des crues en fonction de l'aléa, pour chaque commune et chaque épisode.

Compte tenu de l'étendue du phénomène et du nombre de communes touchées sur l'ensemble de l'Ile de France, l'élaboration des rapports qui est en cours, mobilise très fortement les services de l'Etat qui font le maximum pour finaliser en lien avec les communes les dossiers et les transmettre à la commission interministérielle nationale pour examen. Ne peuvent être transmis à la commission que les dossiers complets car ils ont plus de chance d'être validés.

98 dossiers complets ont été transmis à la commission interministérielle pour la session du 3 juillet. Le reste sera transmis pour la réunion du 19 juillet. Nous espérons que l'ensemble des dossiers sera traité d'ici là. Toutefois, la commission organisera des réunions autant que nécessaire et pendant l'été si des dossiers n'étaient pas traités.



C'est à cette étape que nous sommes actuellement !

### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)